

NOTE D'INFORMATION JURIDIQUE ET FISCALE

Le contrat que vous avez souscrit ou pour lequel vous êtes bénéficiaire a été émis dans le cadre de la liberté de prestation de services (LPS) au Luxembourg et est régi par le droit luxembourgeois sauf dans l'hypothèse où un texte impératif décide l'application de la loi d'un autre pays.

La fiscalité applicable au contrat est celle du pays de résidence fiscale du preneur ou du bénéficiaire selon les cas.

Selon votre pays de résidence fiscale, il vous appartient donc de vérifier quelles sont les déclarations à effectuer auprès des autorités fiscales locales en fonction de votre situation personnelle lors de chaque opération (souscription, versements, arbitrages, prestations).

Cette fiscalité est susceptible de subir des modifications. Vos interlocuteurs habituels se tiennent à votre disposition pour vous apporter les précisions complémentaires dont vous auriez besoin. Mais nous vous recommandons, eu égard à la complexité croissante de la matière, de faire vérifier votre situation particulière par votre conseiller fiscal.

Les contestations entre les parties entrant dans le cadre du contrat relèvent de la compétence des tribunaux luxembourgeois.

Allianz Life Luxembourg ne saurait être tenu pour responsable des modifications ultérieures de la réglementation, que leur application soit immédiate ou à effet rétroactif.

Je soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus.

A _____, le _____.

Signature du preneur